

LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES



SOMMAIRE

Ce que l'on appelait les scolarités, aujourd'hui les contributions des familles, constituent une ressource essentielle pour assurer la pérennité de l'enseignement catholique.

Comment ne pas se pencher, sérieusement, sur une ressource qui se situe selon les cas entre 20 et 30 % du total des ressources annuelles d'un établissement scolaire (ordre de grandeur moyen : 1/4) ?

L'importance de cette ressource mérite une gestion plus attentive, plus rigoureuse, plus audacieuse ...

SOMMAIRE

1. Définition et cadre juridique
2. Montant et contenu des factures adressées aux parents d'élèves
3. Modalités de paiements
4. Mise en place du quotient familial
5. Cas d'exonération et de réduction
6. Le recouvrement des impayés

Annexe 1 - Modèle de contrat de scolarisation

Annexe 2 - Modèle d'avenant financier à adresser à la préfecture

Annexe 3 - Convention APEL OGEC